

RESIDENCE TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE APPEL à CANDIDATURE



1. Préambule et contexte général

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B), en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC) et l'académie de Poitiers, lance un appel à candidatures pour **une résidence territoriale d'éducation artistique et culturelle**.

Cette résidence répond aux enjeux croisés des politiques publiques en faveur de la généralisation de l'Education Artistique et Culturelle et du [Plan Culture et Ruralité](#) initié par le ministère de la Culture en 2025.

Une résidence d'éducation artistique et culturelle déploie un projet proposé par un artiste ou un binôme qui consiste à aller à la rencontre d'un territoire à explorer et des personnes qui y vivent, le fréquentent, y étudient ou y travaillent, afin de permettre au plus grand nombre la rencontre avec l'œuvre et la démarche artistique ou de recherche de l'artiste accueilli.

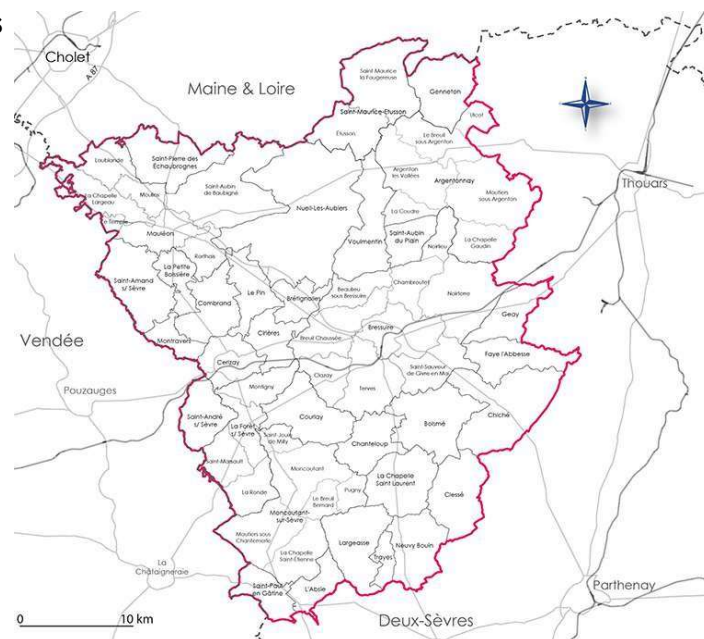
Pour répondre aux enjeux de maillage du territoire et de proximité de l'offre artistique et culturelle, la collectivité a fait le choix de proposer l'accueil de la résidence, aux communes rurales (moins de 2 500 habitants) via un appel à candidature « commune ». **La commune de St Aubin du Plain a été retenue pour son souhait de réappropriation d'une friche industrielle emblématique de la commune par les habitants.**

2. Le porteur de l'appel à candidature : le territoire

2.1 Présentation générale du Bocage Bressuirais

Situé au nord-ouest du département des Deux-Sèvres à équidistance des agglomérations de Poitiers, Angers, Nantes, La Rochelle et Niort, le territoire du Bocage Bressuirais est caractérisé par des limites communales avec les départements de la Vendée et du Maine-et-Loire.

Composé de 33 communes et de 75 965 habitants, le territoire s'organise autour de Bressuire, ville centre et pôle structurant (19 733 habitants) et de quatre autres bassins de vie « pôles intermédiaires » que sont Mauléon, Cerizay, Nueil-Les-Aubiers, Argentonnay et Moncoutant-sur-Sèvre. Les communes d'Argentonnay et de L'Absie jouent, quant à elles, un rôle de pôles de proximité.



- **Ses dynamiques démographiques**

Le Bocage Bressuirais se caractérise par une croissance de sa population assez significative pour un territoire rural et une représentation importante de sa jeunesse avec près de 25% de sa population ayant moins de 20 ans. Néanmoins, la part de la population la plus âgée augmente avec un vieillissement de la population.

- **Ses dynamiques économiques**

Avec plus de 5 700 entreprises, la CA2B se place parmi l'un des cinq bassins les plus industriels de la Nouvelle-Aquitaine et se définit comme l'archétype du territoire d'« usines à la campagne » dans les filières de l'agroalimentaire, le bois, l'automobile, la métallurgie, la fabrication de machines et équipements ainsi que l'habillement. De tradition rurale, le territoire se distingue par son caractère agricole très marqué.

L'agriculture est l'un des premiers moteurs économiques du territoire, malgré la diminution du nombre de ses exploitations. Du fait des traditions locales, de sa géographie, des variétés de productions animales, l'agriculture est constitutive de l'image et de l'identité du Bocage. Depuis quelques années, le secteur de l'économie sociale et solidaire connaît une véritable croissance notamment avec la création de l'Entreprise Solidaire d'Initiative et d'Action des Mauléonais (ESIAM), Entreprise à But d'Emploi dans le cadre de l'opération Territoire zéro chômeur de longue durée.

Avec un chômage inférieur à la moyenne du département et régionale, le territoire comporte une forte représentation d'ouvriers (40,2%) et d'employés (23,8%).

- **Le bocage, une forte identité paysagère préservée**

Fortement influencée par des caractéristiques physiques naturelles (relief, géologie, rivières) et humaines (axes de communication, urbanisation, agriculture), l'occupation du territoire délimite un certain nombre d'entités naturelles plus ou moins riches et interconnectées. **Les ensembles bocagers du territoire** présentent une grande diversité, grâce notamment à leurs interconnexions avec les milieux humides et abritent, à ce titre, une biodiversité importante. Les paysages se composent de haies, prairies permanentes, chemins creux, chirons, mares, zones humides, arbres têtards, de landes, de forêts, de boisements et vallées mais également des silhouettes des bourgs et villages, des villes à flanc de coteaux, d'un habitat dispersé,

des usines à la campagne.... Les actions en direction de l'environnement sont nombreuses sur le territoire, portés par les différents acteurs locaux engagés dans la préservation des paysages et ses enjeux liés notamment au changement climatique.

La qualité des paysages, l'authenticité du territoire et le cadre de vie permettent **un tourisme vert** qui se traduit par le développement des chemins de randonnée, de sentiers balisés, de voies vertes et de 2 vélo-routes (La Vendée à vélo et la Vélo Francette) et la labellisation par le département de 5 milieux naturels remarquables en Espaces Naturels Sensibles (ENS). Pour compléter cette offre de vacances vertes, **le site naturel de Pescalis** à Moncoutant-sur-Sèvre propose des activités liées à la pêche et autres loisirs ; piscine extérieure, aire de jeux, parcours santé ou découverte, balades à cheval, location de vélo ou de bateaux électriques.

Cette dimension est renforcée par la mise en valeur **d'un patrimoine architectural riche et varié** qui s'articule autour des principaux sites du territoire : le Château de Saint Mesmin, les musées à Bressuire et l'Abbaye à Mauléon, le musée de la Tour Nivelle à Courlay, le Château de Bressuire, et autres vestiges anciens, logis et manoirs, patrimoine religieux. On compte sur l'ensemble du territoire 53 édifices protégés au titre des monuments historiques, dont 15 monuments classés et 38 monuments inscrits, répartis sur une vingtaine de communes.

2-2 Une offre culturelle variée, de qualité et de proximité

L'offre culturelle du territoire s'organise prioritairement autour des 6 pôles urbains que sont Bressuire, Cerizay, Mauléon, Nueil-Les-Aubiers, Moncoutant-sur-Sèvre et Argentonay avec l'accueil de nombreux équipements culturels de proximité : 23 lieux de lecture (dont 13 bibliothèques intercommunales, 7 bibliothèques communales et 3 points « retrait »), 5 cinémas, 1 conservatoire et ses 6 lieux d'enseignement, 3 musées (1 musée associatif et 2 musées communautaires), 1 équipement de type Centre des congrès à Bressuire (Bocapole), de nombreuses salles de spectacles professionnelles, ainsi que de nombreux équipements de second rang (théâtres communaux, salles polyvalentes, lieux alternatifs).

- **Les services culturels de la CA2B :**

- **Réseau de bibliothèques**

Lieux de proximité, **les 13 bibliothèques** de la CA2B sont dotées d'une large offre de prêts (livres, CD, DVD, presse, Facile à Lire), de jeux sur place (vidéo, jeux de société) et de matériel d'aide à la lecture. En lien avec les bibliothèques communales, le réseau propose des lieux accueillants, favorisant la rencontre, la mixité et le lien intergénérationnel. Il offre également une programmation riche et variée d'animations pour tous, au sein de ses structures et hors les murs.

- **Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal**

Avec **ses 6 lieux d'enseignement** au plus près des habitants du Bocage (Argentonay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers), le Conservatoire de musique forme des jeunes musiciens aux oreilles et à l'esprit ouverts sur le monde et investis sur leur territoire. Avec un panel d'une trentaine d'instruments de musique, il s'adresse à tous, du plus jeune âge (babillages et bulles de son) au seniors (Les Aînés en chanson), avec une forte volonté d'accessibilité et d'inclusion. A ce jour, 4 orchestres à l'école (OAE) sont en cours auprès d'écoles de Bressuire, La Chapelle St Laurent, Nueil-Les-Aubiers et St Aubin de Baubigné, à savoir la pratique instrumentale sur le temps scolaire sur 3 ans, à raison de maximum 2h par semaine.

- **Scènes de Territoire – scène conventionnée d'intérêt national**

Dédié au spectacle et aux arts vivants, **Scènes de Territoire** promeut à destination de tous,

plus d'une trentaine de spectacles de toutes disciplines artistiques au Théâtre à Bressuire, en itinérance et hors-les-murs. La saison se déploie autour de parcours thématiques, de temps de partage avec des artistes invités (ateliers d'écriture, échauffement dansé, créations partagées, films, rencontres-conférences, conversations marchées...), d'une programmation scolaire (accompagnée d'un programme d'éducation artistique majoritairement à la croisée de pratiques artistiques et naturalistes) et de « Belles escapades », une programmation hors-les-murs invitant à porter un autre regard sur les paysages du Bocage et à valoriser les ressources de son territoire. Scènes de Territoire soutient la création, prioritairement régionale, par des accueils d'artistes en résidence au Théâtre à Bressuire, des coproductions, des pré-achats de spectacles, des commandes passées à artistes de créations avec des habitants et de créations situées.

La présence d'artistes sur le territoire se traduit par des résidences innovantes sur le terrain produisant des créations partagées avec des habitants à partir de leurs cultures et savoir-faire et des créations situées dans les paysages du bocage et reliées à l'écosystème bocager avec le concours d'habitants et d'acteurs du territoire. Ces résidences territoriales permettent aussi une meilleure connaissance et appropriation des cadres et milieux de vie. Son programme d'actions artistiques et culturelles croise d'autres domaines d'activités tels que le social, l'aménagement, l'environnement, l'agriculture, les sciences... et favorise de nombreuses coopérations intersectorielles.

- **Musée à Mauléon et Musée à Bressuire**

Niché dans l'ancienne Abbaye, **le musée à Mauléon** est un lieu de découverte de l'histoire du Bocage, à la fois ludique et scientifique. Organisé en plusieurs espaces avec une scénographie vivante, il retrace l'histoire du Mauléonais, du Moyen-Age aux Guerres de Vendée, et l'industrialisation du XIXème siècle. Au travers des contes, chants et musiques, il évoque la culture populaire locale et l'écrivain emblématique Ernest Pérochon. Sa chapelle abrite de précieuses pièces d'orfèvrerie d'art religieux, mais aussi les légendes et croyances du bocage. Dans sa cave voutée, il accueille les mystérieux et monumentaux rochers des Vaulx. Riche de contenus pédagogiques variés, le musée propose une vraie expérience au public, tant esthétique que didactique.

Installé dans les anciens greniers à grain de la ville, **le musée à Bressuire, labellisé Musée de France**, évoque l'histoire du bocage au travers des découvertes archéologiques récentes et d'œuvres d'art (sculptures, peintures, orfèvreries...) majoritairement produites dans le bressuirais. Une importante collection de céramiques, représentative de la production locale 'Saint-Porchaire' est exposée. Le musée conserve la plus grande collection publique en France, d'œuvres de Max Ingrand (1908-1969) un des plus grands verriers et vitrailliste français du XXème siècle, né à Bressuire.

- **Une dynamique culturelle multi-partenaire**

En complémentarité des services culturels de la CA2B, de nombreux acteurs publics et associatifs viennent renforcer l'offre culturelle sur le territoire (services municipaux, associations de pratique amateurs, associations de promotion du patrimoine matériel et immatériel, compagnies professionnelles), parmi lesquelles deux associations reconnues d'intérêt communautaire ; Boc'hall, association de musiques actuelles et Voix & Danses, porteuse du festival éponyme et de coopérations Culture-Santé. L'ensemble de ces acteurs travaille dans une belle dynamique partenariale et propose une grande diversité de manifestations, événements, festivals tout au long de l'année qui valorisent le patrimoine local et favorise le vivre ensemble et le lien intergénérationnel. Nombreuses sont aussi les associations qui n'ont pas pour but premier la culture, mais qui s'en emparent et animent le territoire (centre socio culturels, comités des fêtes...).

- **Droits culturels et coopérations culture-santé***

Au-delà de ces dynamiques, le Bocage Bressuirais se distingue par une politique culturelle attentive aux droits culturels et aux enjeux de cohésion sociale. À l'échelle du territoire de la CA2B, **la culture est pensée comme un levier d'émancipation, de bien-être et de participation citoyenne**, inscrit à la fois dans le Projet de Territoire et dans le Contrat Local de Santé (CLS). Cette approche s'inscrit dans le cadre des droits culturels, tels que reconnus par la Déclaration de Fribourg et la loi NOTRe, qui affirment la liberté pour chaque personne de participer à la vie culturelle, d'exprimer sa culture, ses références et ses savoirs propres, tout au long de la vie, quelles que soient sa situation sociale, son âge ou son état de santé.

La CA2B porte ainsi une démarche transversale Culture-Santé, qui se traduit concrètement par le développement de coopérations entre les champs de la culture, de la santé, du médico-social, de l'éducation et du social. Les actions menées ne poursuivent pas de visée thérapeutique, mais interrogent la dimension sensible, relationnelle et vivante des personnes, en valorisant la part « non malade » de chacun et en favorisant l'accès à des expériences artistiques partagées.

** Santé fait ici référence à la définition de l'OMS ; un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*

2.3– Les acteurs de la communauté éducative et socio-éducative

- **Les établissements scolaires du territoire**

- **79 écoles maternelles et primaires** (publiques, privées et hors contrat). Seules quelques communes n'ont pas d'écoles maternelles. D'autres sont organisées en regroupements pédagogiques, à l'instar du REP de Cerizay et de son projet "Grandir ensemble : un REP qui bouge" au croisement de l'EPS et des compétences psychosociales. La quasi-totalité des communes disposant d'une école est dotée d'une structure d'accueil périscolaire.

- **8 collèges** publics et privés à Argentonay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant/Sèvre

- **6 lycées** publics et privés d'enseignement général, professionnel ou agricole à Bressuire et Mauléon

- **5 Maisons familiales rurales** (MFR)

- **Les lieux d'enseignement spécialisé**

Ils complètent l'offre éducative ; le SESSAD (service d'éducation spéciale et d'aide à domicile) et l'IME (institut médico-social) de l'ADAPEI à Bressuire, la MECS Le Puy Genest (maison d'enfants à caractère social) à Cerizay et le SAJE (service d'accueil de jour éducatif) à Bressuire de l'association Rebonds, SESSAD-ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) du GPA à Bressuire.

- **Les acteurs socioéducatifs et les enjeux**

Le territoire est doté de **5 Centres socioculturels** (CSC) à Argentonay, Bressuire, Cerizay, Mauléon et Nueil-Les-Aubiers et de **2 Espaces de vie sociale** (EVS) à Chiché et à Moncoutant/Sèvre, tous très actifs dans le domaine social et socio-éducatif avec des spécificités propres à chaque bassin de proximité.

Plus globalement, **la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont identifiés comme des enjeux prioritaires, objets d'une Convention territoriale globale avec la CAF et la MSA** du fait de la représentation très marquée des classes d'âges de moins de 15 ans et de 15-29 ans. En ce sens, la création de la Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM) à Bressuire constitue un symbole fort d'une volonté politique affirmée qui vise à favoriser l'autonomie, la mobilité et l'implication

des jeunes. Celle-ci s'inscrit dans un réseau d'acteurs qui maille l'ensemble du territoire en particulier les animateurs référents jeunesse portés par les associations partenaires dans les 5 bassins de vie du Bocage (Nueil-Les-Aubiers, Argentonnois, Bressuirais, Cerizéen, Mauléonais et Moncoutantais). L'amélioration de la réponse éducative en direction des enfants et des jeunes, avec les familles, est également inscrite dans les enjeux du contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" concernant **le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Valette à Bressuire** (1 238 habitants, dimension multiculturelle avec 18 nationalités présentes, et un taux de pauvreté de 55%).

2.4 Focus sur Saint-Aubin-du-Plain

- **Présentation de la commune**

Commune rurale de 580 habitants, Saint-Aubin-du-Plain se situe à égale distance de Bressuire et d'Argentonnoy (10 km). Malgré sa petite taille, elle bénéficie d'un tissu associatif dynamique (association théâtrale Les Mille Hérons, comité des fêtes, association Plain d'Liens, club des aînés, association des parents d'élèves, café associatif Bo'Bar...) d'équipements et de services de proximité (épicerie communale, école, accueil périscolaire, Maison d'Assistantes Maternelles...), autant de ressources mobilisables pour favoriser les rencontres entre artistes et habitants, dans une approche intergénérationnelle et participative.

- **Une identité entre bocage, agriculture et industrie**

L'identité de la commune s'est construite autour du paysage bocager, de l'agriculture et de l'industrie locale. Saint-Aubin-du-Plain accueille plusieurs entreprises emblématiques ayant participé à l'essor de la commune, notamment les entreprises Monneau Confection et Suire, cette dernière spécialisée dans la fabrication de matériels agricoles. Aujourd'hui encore, les zones d'activités de la commune rassemblent plusieurs PME et un tissu d'artisans participant à la vitalité économique locale.

- **Une friche industrielle au cœur du projet**

Le point d'ancrage de cette résidence est la friche industrielle Suire, située en plein centre-bourg. Occupant une emprise d'environ 4 500 m², ce site est un lieu emblématique de la mémoire collective locale. Anciennement forge puis usine de fabrication de matériel agricole, il a employé jusqu'à une centaine de salariés et accompagné le développement économique, social et démographique de la commune pendant plusieurs décennies.

Aujourd'hui en cours de réflexion quant à son devenir, cette friche constitue un enjeu stratégique pour la municipalité, qui souhaite engager une démarche de réappropriation collective du lieu et imaginer de nouveaux usages en lien avec les habitants.

Dans ce contexte, la commune souhaite profiter de la période de transition du site pour expérimenter un projet de résidence d'éducation artistique et culturelle permettant de :

- Réactiver la mémoire et les récits liés à l'histoire industrielle de la commune,
- Favoriser la rencontre entre générations à travers le partage de témoignages, savoir-faire et expériences de vie,
- Contribuer à la réappropriation citoyenne d'un lieu emblématique du centre-bourg,
- Renforcer les liens entre habitants et acteurs locaux.

Sans être prescriptives, les propositions artistiques pourront s'inspirer des thématiques suivantes :

- Mémoire ouvrière et patrimoine industriel,
- Collecte de récits de vie, témoignages d'anciens salariés, transmission

intergénérationnelle,

- Liens entre industrie, agriculture et paysage bocager,

- Rapport des habitants à leur cadre de vie et à l'avenir de la commune.

3 La résidence territoriale

3.1 Mission proposée aux artistes

La résidence s'inscrit dans le prolongement du partenariat entre la CA2B, la DRAC et le Rectorat, formalisé jusqu'en 2023 dans le cadre d'un contrat de territoire en faveur du développement de l'Education Artistique et culturelle. Elle permet de consolider les dynamiques de collaboration autour de projets culturels ambitieux, en visant une participation élargie de tous les habitants à la vie culturelle. Fondée sur les droits culturels qui considèrent chaque habitant comme porteur de cultures, de récits, de savoirs et d'expériences à reconnaître et à valoriser, la démarche de l'artiste ou l'équipe artistique vise à porter un projet dans une logique de pouvoir d'agir, de décroisement des publics et de reconnaissance de la diversité des parcours et des sensibilités en créant des espaces de rencontre et de création partagée.

Sous forme d'expérimentation, cette résidence de territoire est **une invitation à vivre une expérience collective**, en mettant l'accent sur le processus de création partagé avec les habitants. Elle place en son cœur la relation entre les habitants et les différents acteurs d'un territoire, d'une part, et le travail ainsi que l'esthétique du professionnel des arts et de la culture accueilli, d'autre part.

Les actions mises en place dans le cadre de la résidence prennent appui sur la démarche de création de l'artiste afin de donner à voir, à sentir et à ressentir, de manière inventive, les recherches artistiques et les processus de création qu'il met en œuvre.

Les propositions permettront aux participants de découvrir l'univers singulier de l'artiste par la mise en action créative, dans le cadre de rencontres pouvant prendre des formes très variées, intégrant une acception large de l'action culturelle et territoriale, au-delà des traditionnels ateliers de pratiques artistiques. Sans se confondre avec un projet de diffusion itinérante ou une résidence de création, elles sont centrées sur la participation effective des publics et le déploiement d'un geste artistique singulier.

La résidence repose sur un partenariat étroit entre l'artiste, des établissements scolaires, des structures d'accueil Enfance-Jeunesse, des structures d'animation de la vie sociale, des EHPAD... Les actions s'inscrivent dans une démarche de co-construction effective avec les différents acteurs du territoire et contribuent à son développement artistique et culturel en inscrivant le projet dans une dynamique locale.

Il ne s'agit pas d'une résidence de création au sens où il n'est pas attendu la production d'une œuvre personnelle. La résidence de territoire engage l'artiste dans une démarche d'expérimentation à des fins d'action culturelle, centrée sur la rencontre avec les habitants et les acteurs du territoire. Il n'y a pas d'impératifs de restitution du projet sous forme de prestation en public ou de création. Toutefois, l'artiste ou l'équipe artistique veillera à garder **traces de sa présence artistique sur le territoire**.

3.2 Artistes et projets attendus

L'appel à candidature s'adresse à un.e artiste ou un binôme d'artistes professionnels ne résidant pas sur le territoire de la CA2B

- Les candidatures doivent relever de disciplines artistiques **hors spectacle vivant**, ce dernier étant déjà largement représenté sur le territoire par les services de

l'Agglomération et les acteurs locaux. Les champs artistiques concernés incluent notamment le livre et la lecture, l'écriture (écriture et récits), les arts visuels (peinture, sculpture, photographie...), le design, l'audiovisuel (radio, cinéma, documentaire, podcast...) ...

- Le ou la candidat-e doit être en mesure de partager une démarche de création innovante et adaptée aux habitant-es, en favorisant une dimension participative.
- Il ou elle devra porter une attention particulière aux enjeux du territoire.
- **Une disponibilité est requise du 16 au 20 novembre** pour une première phase de découverte du territoire et de ses acteurs.

La configuration du territoire (rural, avec peu de transports en commun) nécessite que l'artiste soit titulaire du permis de conduire (permis B) pour les déplacements entre les différents lieux d'intervention. Ceux-ci pourront être organisés en lien avec la CAB.

3.3 Objectifs de la résidence

- Favoriser l'émergence d'un projet d'action culturelle transversal et expérimental
- Favoriser la participation effective des habitants à la vie culturelle
- Travailler des thématiques transversales en lien avec les enjeux du territoire
- Compléter les actions artistiques et culturelles existantes sur le territoire
- Fédérer les acteurs culturels, éducatifs et sociaux
- Assurer un maillage territorial équilibré dans l'accès aux propositions culturelles

3.4 Publics cibles

Les actions s'adresseront prioritairement :

- Aux publics éloignés de l'offre culturelle et de la pratique artistique,
- À la jeunesse,
- Aux publics intergénérationnels.

4 Modalités pratiques et financières

4.1 Cadre financier

- Enveloppe globale de rémunération : 12 000€
- Les artistes doivent disposer d'un statut social ou d'une structure administrative leur permettant d'émettre une facture TTC
- En cas de candidature collective, le forfait sera réparti entre les intervenants.
- Au fil de la résidence et selon les besoins du projet, l'équipe artistique peut s'étoffer sur des temps courts dans la limite du forfait.

4.2 Accueil et logistique

- Hébergement et 2 à 3 trajets allers-retours depuis le domicile pris en charge par la CA2B, les communes d'accueil ou autres parties prenantes
- Prise en charge des repas les jours d'interventions par les structures d'accueil, communes ou autres parties prenantes
- Transports locaux et déplacements remboursés (sur justificatifs dans les limites de l'enveloppe)

4.3 Cadre juridique

Signature d'une convention de résidence précisant les engagements et le planning d'interventions.

4.4 Organisation et calendrier de la résidence

Pendant 9 à 11 semaines, la résidence pourrait se dérouler comme suit, entre novembre 2026 et juillet 2027 selon les disponibilités de l'équipe artistique :

- **Du 16 au 20 novembre 2026**
Une phase d'immersion / découverte permettant à l'artiste une première approche du territoire et des premiers contacts avec les acteurs locaux. Cette première phase doit faciliter la co-construction des actions et permet de commencer à imaginer les gestes artistiques et les actions qui seront mises en place durant la phase 2.
- **Une deuxième phase** où l'artiste revient pour 8 à 10 semaines (en continu ou fractionné en 2 sessions maximum), le temps de la résidence à proprement parler.

En début de résidence, des temps seront consacrés aux rencontres avec un grand nombre de partenaires potentiels : équipes enseignantes et/ou professionnels de l'éducatif, du péri et hors temps scolaire, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, des collectivités, autres artistes, etc.

Ces rencontres permettront d'échanger autour de la démarche artistique proposée par le binôme. Elles seront l'occasion, pour les acteurs locaux, de présenter leur contexte professionnel, leur quotidien et les enjeux qu'ils traversent, afin d'imaginer conjointement les formes d'interventions qui pourront être proposées. Les temps de présence artistique auprès des groupes constitués sont définis conjointement par l'artiste, la collectivité et les structures bénéficiaires.

La durée totale pour l'artiste correspond à environ 200h de présence artistique sur le territoire, incluant 40 à 50h de préparation des interventions et rencontres avec les acteurs, 120h à 130h d'ateliers et interventions auprès de groupes constitués (environ 12h/semaine), et 20h à 30h pouvant être dédiés à des actions ou rencontres ponctuelles ou informelles (temps informels avec les habitants, rencontres, veillées...).

4.5 Coordination du projet

La coordination sera assurée par la chargée de mission Culture et cohésion sociale de la CA2B, interlocutrice privilégiée de la DRAC.

Elle accompagnera l'équipe artistique pour :

- Le déploiement du projet,
- La mise en lien avec les acteurs locaux, culturels, éducatifs, sociaux...
- Les conditions nécessaires au bon déroulement du projet.

5 Dossier de candidature et sélection

5.1 Contenu du dossier

Le dossier au format PDF, de cinq pages maximums et incluant des liens numériques, devra comporter :

- Une présentation de la démarche artistique,
- Une note d'intention détaillée (2 pages maximum) attestant d'une bonne compréhension de la résidence, du territoire et de ces enjeux. Elle évoquera des pistes d'actions que le ou les artistes pourraient développer avec les partenaires locaux.
- Un calendrier prévisionnel,
- Un budget prévisionnel incluant le forfait de rémunération demandé et une estimation du coût des 2 à 3 déplacements depuis le domicile
- Un exposé des besoins spécifiques en matériel et fournitures, le cas échéant,

- Un dossier de présentation de quelques projets antérieurs, avec des ressources visuelles et/ou numériques
- Le ou les Curriculum Vitae à jour.

5.2 Modalités d'envoi

Envoi par mail à : annesophie.alland@agglo2b.fr

Date limite : lundi 7 septembre 2026 à 9h00 (heure de Paris)

Il est précisé qu'aucun contact direct avec les acteurs locaux ne devra être pris avant la sélection.

5.3. Modalités de sélection

La sélection du projet aura lieu en deux temps. L'étude des candidatures se fera par un comité composé de :

- 1 chargée de mission Culture et cohésion sociale
- 1 référent par service culturel (Musées, Scènes de Territoire, Bibliothèques, Conservatoire)
- 1 chargé de mission Convention Territoriale Globale

Pour la sélection finale :

- 1 chargée de mission Culture et cohésion sociale
- 1 référent du service culturel de la discipline retenue
- 1 référent DRAC
- 2 à 3 élus : Culture / Tourisme / Familles
- Un.e élu.e et un.e habitant.e du territoire

Les artistes présélectionnés seront auditionnés en présentiel ou en visioconférence.

5.4 Calendrier prévisionnel global

Comité de présélection des candidatures : 13 septembre 2026

Date des auditions (en visioconférence) : mercredi 30 septembre

Notification aux candidats : semaine du 5 octobre

Une réponse sera adressée à tous les candidats.

Contact :

Anne-Sophie Alland

Chargée de mission Culture et cohésion sociale

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

06 40 95 67 66

annesophie.alland@agglo2b.fr